

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Conseillers présents : Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Annie LEJEUNE – René FIERS – Virginie LECOINTE – Didier FOLLET – Martine BRÉART – Laëtitia CHABÉ – Philippe ANDRÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Daniel VALVEKENS (excusé), Paule CLIQUET donne pouvoir à Philippe ANDRÉ.

Absent (s) : Néant.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 11 Procuration : 01 Votants : 12

Ordre du jour

- Compte de gestion et compte administratif 2022.
- Affectation des résultats 2022.
- Vote des taux d'imposition 2023.
- Budget primitif 2023.
- Vote des subventions aux associations.
- Questions diverses
- Droit à l'initiative

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2023

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Compte rendu de la séance du 22 mars 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023 après remarque formulée ci-après : **Questions Diverses « ajout »** *Mme Paule CLIQUET explique s'être rendue chez l'artisan en charge de la réfection du tableau, qui est l'objet d'un don pour l'exposer dans l'église, mais que ce dernier ne répond pas. Il est évoqué par Mme Paule CLIQUET la dangerosité d'un décrochement (trou) sur le trottoir rue Perdu, lié principalement au fait que cette partie du trottoir est particulièrement sombre. M. Thierry CRAMPON se propose de regarder à proposer de fabriquer une plaque à dimension de ce trou afin d'éviter une situation accidentogène pour les piétons.*

M. René FIERS rappelle au Conseil Municipal l'invitation au Concert organisé par l'association ALFA qui se tiendra le samedi 1^{er} avril 2023 dans l'église d'Aveluy.

Approbation du compte de gestion Délibération 1.05.04.2023 adoptée à 12 voix pour

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales, qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022** au **31 décembre 2022** ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **Approuve** le compte de gestion du trésorier du budget principal, pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du Compte Administratif 2022 du budget principal Délibération 2.05.04.2023 adoptée à 11 voix pour

Les Membres du Conseil Municipal, hors la présence de M. Christophe BUISSET, ordonnateur et sous la présidence de M. Dominique MILLE, Premier Adjoint en charge des finances communales :

Vu les dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2022 du comptable, lequel a été approuvé préalablement au vote du compte administratif 2022 ;

Considérant que les données du compte administratif 2022 sont conformes à celles du compte de gestion 2022 du comptable ;

Considérant qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2022 pour en permettre l'affectation et la reprise au budget 2023 ;

approuve le compte administratif **2022** du budget principal qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à	+ 43 570,37 €
le résultat de clôture de l'exercice de la section d'investissement s'élève à	+ 111 386,30 €
état des restes à réaliser en dépenses d'investissement	244 140,24 €
état des restes à réaliser en recettes d'investissement	117 725,00 €

Affectation des résultats du budget principal Délibération 3.05.04.2023 adoptée à 12 voix pour

M. Dominique MILLE poursuit la séance en présentant l'affectation des résultats du budget communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFECTATI ON DU RESULTAT
INVEST.	-156 210,51		111 386,30	<u>244 140,24</u> 117 725,00	-126 515,24	- 44 824,21
FONCT.	486 948,05		43 570,90			464 341,54

Décide d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	: 464 341,54
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	171 239,45
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	293 102,09
Total affecté au C/1068	171 239,45
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 44 824,21
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	293 102,09

Vote des taux d'imposition 2023 Délibération 5.05.04.2023 adoptée à 12 voix pour

M. Dominique MILLE, premier adjoint délégué aux finances communales, donne lecture des bases prévisionnelles imposables pour le compte de l'année 2023.

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles imposables pour le compte de l'année 2023, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de voter les taux suivants de fiscalité directes locale pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties **41,80 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties **26,40 %**
- Taxe d'habitation **10,88 %**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 158 739 €

Vote du budget primitif 2023 *Délibération 4.05.04.2023 adoptée à 12 voix pour*

M. Dominique MILLE, premier adjoint en charge des finances communales, présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2023 du budget principal qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section Fonctionnement	Dépenses		615 831,09 €	615 831,09 €
	Recettes		615 831,09 €	615 831,09 €
Section Investissement	Dépenses	244 140,24 €	333 175,45 €	333 175,45 €
	Recettes	117 725,00 €	333 175,45 €	333 175,45 €

Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

Subvention aux associations 2023 *Délibération 6.05.04.2023 adoptée à 12 voix pour*

M. le Maire liste les subventions ordinairement attribuées. Il rappelle que le critère d'attribution de la subvention est que l'association soit active.

M. Dominique MILLE rappelle que dans le budget primitif 2023, est prévue la somme de 5 000 € pour les subventions de fonctionnement aux associations. Il est donc voté ensuite les sommes des subventions accordées aux associations selon le détail ci-après : M. Dominique MILLE précise qu'il ne prend pas part au vote pour la subvention attribuée à l'association « A.L.F.A. » en sa qualité de trésorier.

Société de chasse	500,00 €
Les Barbouilles d'Aveluy	500,00 €
ALFA	500,00 €
Veuves Civiles	50,00 €
Téléthon	50,00 €
Œuvre des pupilles	50,00 €

Donneurs de sang	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Croix rouge Albert	50,00 €
Les courses du Pays du Coquelicot	50,00 €
Restaurant du cœur	500,00 €
ADAPEI	550,00 €
USEP école	500,00 €
Trente millions d'amis	500,00 €
Association stérile cat	500,00 €
Subvention éventuelle	600,00 €

Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative forestière va entreprendre des travaux d'abattage des frênes malades, que 700 arbres vont être enlevés du bois de la Haye. Il précise que le chemin va être renforcé pour permettre l'enlèvement et l'acheminement de ces arbres. M. le Maire informe qu'un constat sur l'état du chemin sera réalisé avant et après ces travaux.

Mme Martine BRÉART souligne le phénomène d'affaissement de la voirie rue Verdure. M. le Maire précise que le problème a été soulevé auprès du Conseil Départemental et que cette affaire est suivie et qu'ils essaient de trouver des solutions.

M. Thierry CRAMPON évoque que cela fait une semaine qu'une fuite d'eau a été signalée rue Perdu mais que pour autant, aucune intervention à ce jour n'a été réalisée. M. le Maire précise avoir pris attache auprès de Véolia. Il est évoqué que les demandes d'interventions auprès des équipes sont priorisées selon le degré d'urgence. Ainsi, si la fuite d'eau est minime (goutte à goutte), l'intervention des équipes ne pourra se faire dès lors que l'intervention de la « grosse fuite » sera terminée. Ce qui, pour le cas précis, rue Perdu, semble être la situation.

M. Thierry CRAMPON informe le Conseil Municipal que la commission communale des fêtes se réunira ce samedi matin à 10h00 afin d'échanger sur l'organisation et le programme de la fête locale qui se tiendra le week-end des 22-23 et 24 juillet.

M. le Maire donne lecture des cartes de remerciements des administrés qui se sont excusés de pas pouvoir participer au repas des aînés et qui ont de ce fait, obtenu un colis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.